



Rapport Annuel 2022

Sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

1. Présentation du rapport

Ce rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux et à permettre un suivi des efforts et des résultats du service. Les chiffres et résultats sont présentés dans le corps du rapport au niveau de l'ensemble du périmètre du contrat.

Le contenu et le mode de diffusion des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement sont définis par les articles suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : L2224-5, D2224-5 et L 1413-1.

2. La compétence eau potable : description et organisation

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien exerce depuis le 1^{er} janvier 2013 la compétence « eau potable ».

La Communauté de Communes intervient sur les 14 communes du Pilat Rhodanien.



La mission principale du service public de l'eau potable est d'assurer la fourniture en eau potable de la population intercommunale.

En premier lieu, pour pouvoir distribuer de l'eau à toute une population, il faut la produire, c'est-à-dire pomper de l'eau souterraine grâce à un forage ou de l'eau superficielle grâce à un captage dans le lit d'un cours d'eau.

En second lieu, cette eau produite doit être traitée pour respecter les normes de qualité précisées par le Code de la Santé Publique, et fournir une eau dont les paramètres doivent être constants à toute heure et en tout point du réseau. Ce traitement peut être très simple lorsque l'eau captée est de bonne qualité, ou plus complexe.

La dernière étape est l'acheminement de cette eau traitée jusqu'au robinet de l'utilisateur, ce qui nécessite un réseau de distribution.

Différents acteurs peuvent être chargés de ces opérations. La collectivité a opté pour une gestion via une délégation de service public avec l'entreprise SAUR. Pour la première année en 2022, un seul contrat recouvre l'intégralité du périmètre intercommunal.

3. Caractérisation technique du service (indicateurs réglementaires)

3.1 Le territoire desservi

Le service est géré au niveau	Intercommunal
Caractéristiques	EPCI
Compétences	Production, Transfert et Distribution
Territoire desservi	Bessey, Chavanay, Chuyer, La Chapelle Villars, Lupé, Maclas, Malleval, Pélussin, Roisey, Saint Appolinard, Saint Michel sur Rhône, Saint Pierre de Bœuf, Véranne, Vérin,
Existence d'une CCSPL	Non
Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L 2224-7-1 du CGCT	Oui (approuvé le 31/03/2021)
Existence d'un règlement de service	Oui (approuvé le 22/09/2014)
Existence d'un schéma directeur	Oui (approuvé le 31/03/2021)

3.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public (contrat de concession) par la société SAUR depuis le 01 janvier 2020. La date effective de fin de contrat est le 31 décembre 2027.

Ce nouveau contrat met fin à des ex-contrats dont les dates de début étaient antérieures à celle de la prise de compétence « eau potable » de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. Ils deviennent aujourd'hui des unités de distribution, ces ex-contrats étaient nommés :

- Syndicat Rhône-Pilat
- Syndicat de la Fontaine de l'Oronge
- Syndicat Roisey Malleval Bessey
- Syndicat de Production
- Commune de Saint Pierre de Bœuf
- Commune de Saint Appolinard

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le contrat de la CCPR intègre le secteur de Chavanay bourg, dernier périmètre où subsistait un contrat historique (fin de contrat au 31 décembre 2021).

3.3 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le service public de l'eau potable dessert 9006 abonnés en 2022 (*pour mémoire en 2021 : 7848 sur le contrat principal + 1125 sur le contrat Chavanay Bourg soit 8973 abonnés au total*).

Le détail des branchements par commune est disponible ci-dessous.

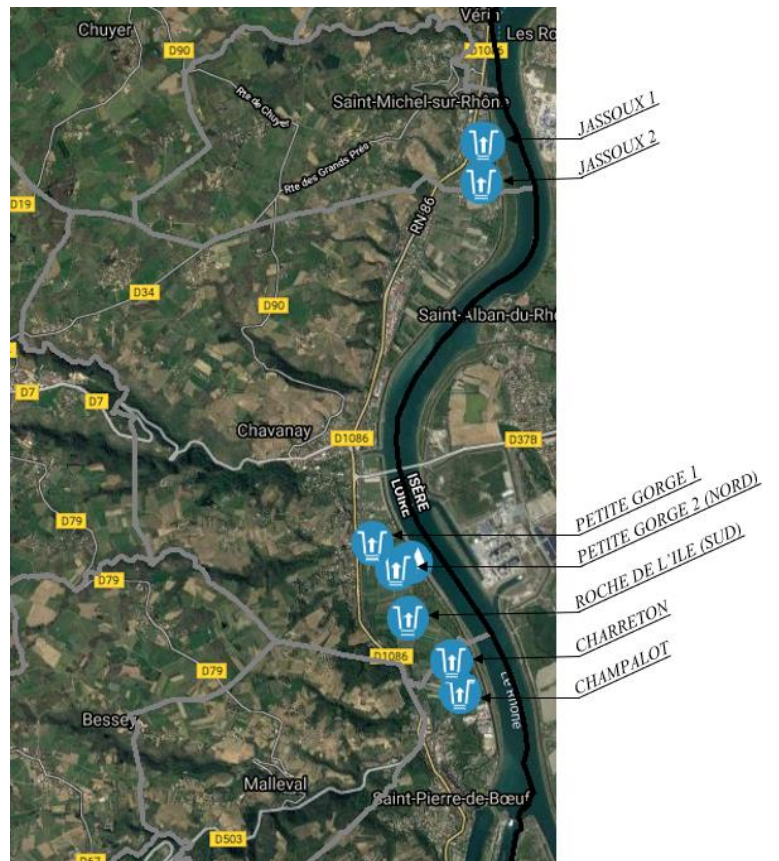
Commune	Nb branchements 2022 (évolution/(n-1))
BESSEY	228 (+2)
CHAVANAY	1600 (-7)
CHUYER	372 (+2)
LA CHAPELLE-VILLARS	231 (+4)
LUPE	164 (+1)
MACLAS	1011 (+9)
MALLEVAL	319 (-2)
PELUSSIN	2038 (-5)
ROISEY	499 (+6)
SAINT-APPOLINARD	353 (+2)
SAINT-MICHEL-SUR-RHONE	430 (+3)
SAINT-PIERRE-DE-BŒUF	912 (+5)
VERANNE	485 (+11)
VERIN	364 (+2)
TOTAL	9006 (+33)

3.4 Eaux brutes

Le service public d'eau potable a produit 1 331 376 m³ d'eau en 2022 (*en 2021 pour mémoire, 1 224 502 m³*). L'eau est produite via les puits du Rhône ainsi que les sources du Pilat. L'ensemble de ces ressources sont représentées sur les schémas en page suivante.

En 2022, **74,7 %** de cette production provient de la nappe du Rhône et **25,3 %** des sources du Pilat (*pour mémoire en 2021 sur le contrat principal : 55,6% par la nappe du Rhône et 44,4% par les sources du Pilat*). Cette répartition reflète l'impact de la sécheresse 2022 sur le débit des sources.

Les puits de la nappe alluviale du Rhône :

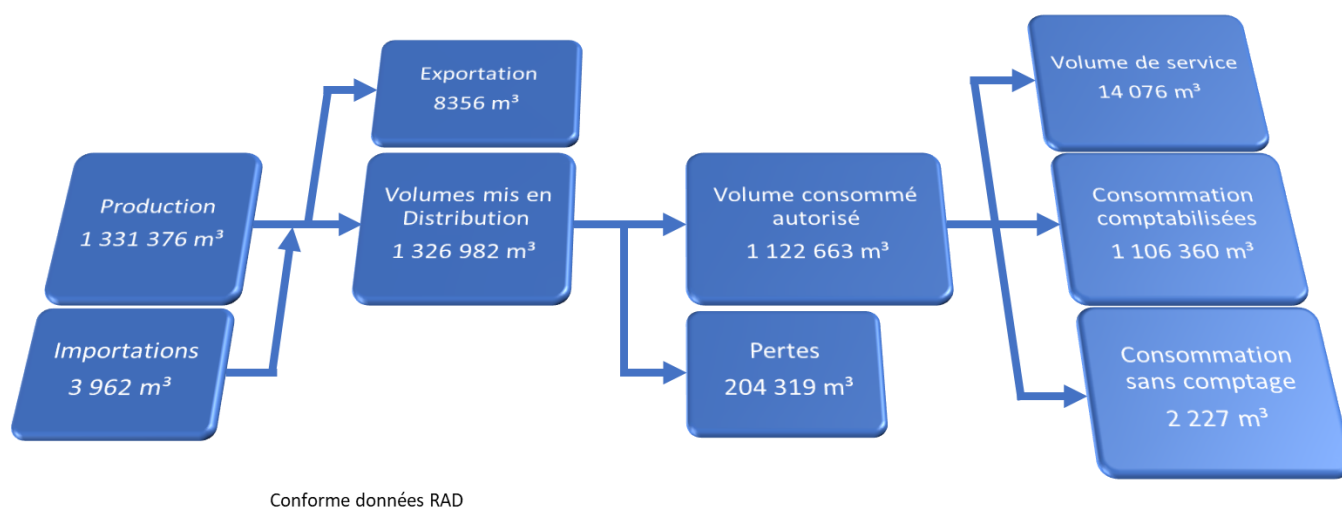


Les sources du Pilat :



3.5 Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre en 2022 (volumes ramenés à 365 j)



En 2022, le service a importé 3962 m³ et exporté 8356 m³. Le service a vendu 1 106 360 m³ d'eau aux abonnés (pour mémoire 1 072 090 m³ au total des 2 contrats en 2021).

En 2022, le volume de consommation sans comptage est de 2 227 m³ (pour mémoire 271 m³ au total des 2 contrats en 2021). Ce volume correspond au volume d'eau utilisé par des usagers connus, avec autorisation (poteaux incendie, borne fontaine...). La forte augmentation peut s'expliquer par le nombre important de feux de forêt/broussaille subis en 2022.

Enfin, le volume de service en 2022 est de 14 076 m³ (pour mémoire 17 046 m³ au total des 2 contrats en 2021). Ce volume correspond à la quantité d'eau utilisée pour l'exploitation du réseau (lavage de réservoir, traitement, analyseurs...).

Le détail des volumes consommés par commune est présenté ci-contre (volumes relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève, non ramenés à 365j).

Les volumes consommés par tranche est présenté en annexe.

3.6 Linéaire de réseau

Le linéaire de réseau de canalisation (hors branchement) est de 351,842 kilomètres au 31/12/2022 (pour mémoire 350,856 en 2021).

	2022
BESSEY	19 253
CHAVANAY	131 967
CHUYER	32 987
LA CHAPELLE-VILLARS	28 913
LUPE	13 525
MACLAS	179 180
MALLEVAL	26 807
PELUSSIN	273 823
ROISEY	36 006
SAINT-APPOLINARD	29 263
SAINT-MICHEL-SUR-RHONE	38 385
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF	83 475
VERANNE	34 108
VERIN	30 143
Total	957 835

4. Tarification de l'eau

Tarifs (abonnés particuliers)

		2022	2023
PART COLLECTIVITE			
Part fixe (€HT/an)	Abonnement	29,14	30,6
Part Proportionnelle (€ HT/m³)	De 0 à 500m³	0,539	0,566
	Au-delà de 500m³	0,2695	0,566
PART DELEGATAIRE			
Part fixe (€HT/an)	Abonnement	43,18	45,52
Part Proportionnelle (€ HT/m³)	Proportionnel au volume	0,841	0,886
TAXES ET REDEVANCES			
TVA		5,50%	5,50%
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau	0,07	0,07
	Pollution domestique	0,28	0,28
	VNF prélèvement	0	0

Facture d'eau type 120m3

FACTURE TYPE	au 01/01/2022	au 01/01/2023
PART COLLECTIVITE		
Part fixe annuelle	29,14	30,60
Part proportionnelle	64,68	67,92
Montant HT de la facture 120 m3 revenant à la collectivité	93,82	98,52
PART DELEGATAIRE		
Part fixe annuelle	43,18	45,52
Part proportionnelle	100,92	106,32
Montant HT de la facture 120 m3 revenant au délégataire	144,10	151,84
TAXES ET REDEVANCES		
Redevances	42	42
TOTAL HT	279,92	292,36
TVA	15,40	16,08
TOTAL TTC	295,32	308,44
Prix TTC au m3	2,461	2,570

La facturation est effectuée à une fréquence semestrielle.

5. Indicateurs de performance

5.1 Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du **contrôle sanitaire** défini par le Code de la Santé Publique.

	Point de mise en distribution		Eau distribuée	
Analyses	Nombre de prélèvements 2022	Prélèvements non conformes 2022	Nombre de prélèvements 2022	Prélèvements non conformes 2022
Bactériologique	46	0	85	0
Physico-Chimie	52	0	89	0

Les taux de conformité sur le contrôle sanitaire exercé par l'ARS sur l'eau au point de mise en distribution ou sur l'eau distribuée en 2022 sont de 100%, tant sur les paramètres biologiques que physico-chimiques.

En complément, l'exploitant réalise également des prélèvements en vue d'analyse dans le cadre de son auto-contrôle. Dans ce cadre les prélèvements suivants ont été réalisés (nb de prélèvements et taux de conformité) :

Analyses	Eaux brutes	Point de mise en distribution	Eau distribuée
Bactériologique	0	2 (100%)	41 (100%)
Physico-Chimie	67	5 (100%)	73 (98%) *

L'autocontrôle a donné lieu à une analyse physico-chimique non conforme sur de l'eau distribuée. Il s'agissait du paramètre plomb sur un secteur de Roisey. À réception de cette non-conformité, une inspection au niveau du réservoir ainsi qu'un renforcement de la désinfection a été mis en place par le délégataire. Une vieille conduite de fonte a été renouvelée ainsi qu'un branchement plomb. Le contre prélèvement réalisé par la suite a permis d'attester du retour la conformité de l'eau distribuée.

5.2 Indicateur de performance du réseau

- Rendement du réseau de distribution :

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Rendement du réseau 2022 : **84,7%** (pour mémoire en 2021 sur l'ensemble des 2 contrats 90,16%).

- Indice linéaire de pertes en réseau :

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution

sont le reflet d'une part, de la politique de maintenance et de renouvellement de réseau et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de pertes 2022 : **1,59 m3/j/km** (pour mémoire en 2021, sur l'ensemble des 2 contrats : 1,03 m3/j/km)

5.3 Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	91,57%	14
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		322,187	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		351,842	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	80,68%	13
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		283,882	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		351,842	
Total Partie B :		27	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	NON	0
Total Partie C :		60	
VALEUR DE L'INDICE		102	

6. Le budget du service eau potable en 2022

6.1 Bilan global

Les dépenses et recettes du budget annexe du service de l'eau en 2022 sont présentées dans le tableau ci-dessous (distinction en sections de fonctionnement et d'investissement, reports antérieurs inclus) :

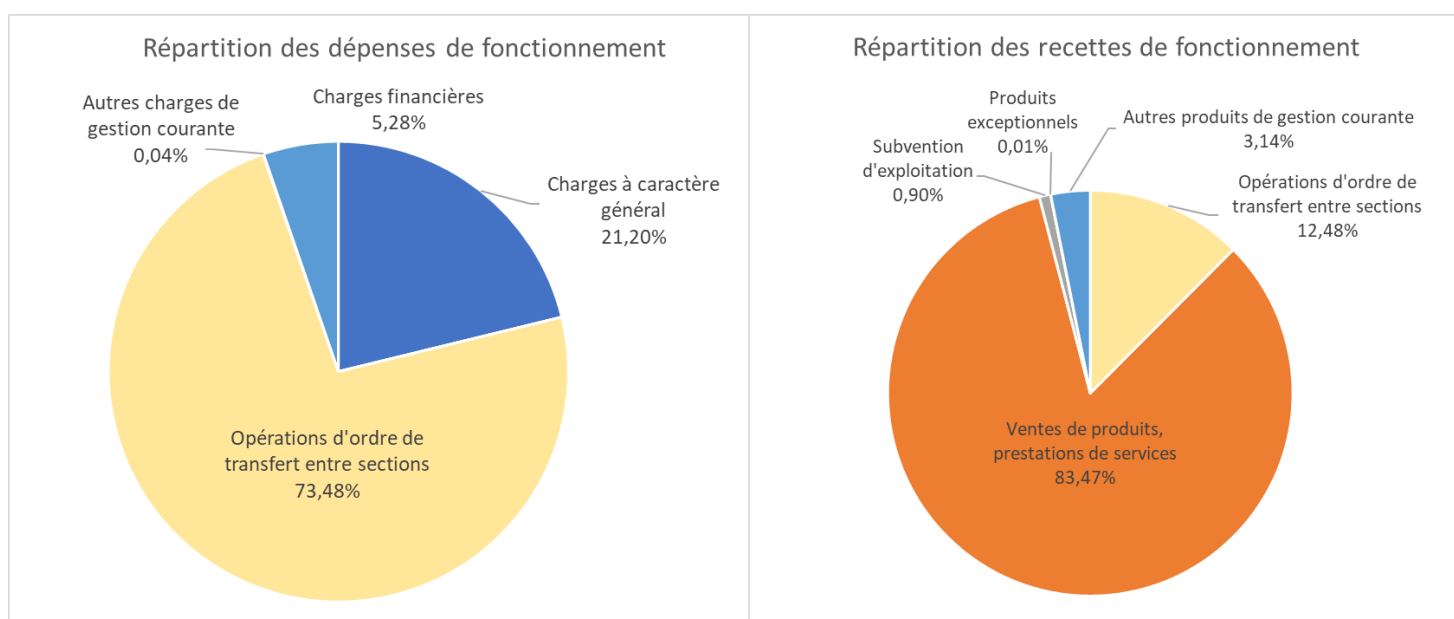
		Fonctionnement	Investissement
Réalisé 2022	Dépenses	668 633,03 €	1 147 210,21 €
	Recettes	1 285 240,08 €	1 804 850,68 €
	Total	616 607,05 €	+ 657 640,47 €
Reports 2022	Dépenses	/	140 000,00 €
	Recettes	/	/
	Total	/	518 000,00 €
Solde 2022		616 607,05 €	517 640,47 €
		1 134 247,52 €	

La nature des dépenses et recettes par section est précisée ci-après.

6.2 Dépenses & recettes de fonctionnement (sur l'année, report antérieur exclu)

Concernant la section de fonctionnement, les charges à caractère général recouvrent notamment les redevances versées à l'Agence de l'eau, le remboursement de frais inter-budgets (remboursement d'une quote-part des frais généraux au budget général, remboursement de frais de personnels...), ou les prestations des chambres d'agriculture pour le programme de préservation des captages prioritaires.

En recettes, les « ventes de produits et prestations de services » sont très majoritairement constituées par les recettes de la surtaxe (facturation des abonnés perçus par le délégataire et partiellement reversée à la CCPR).

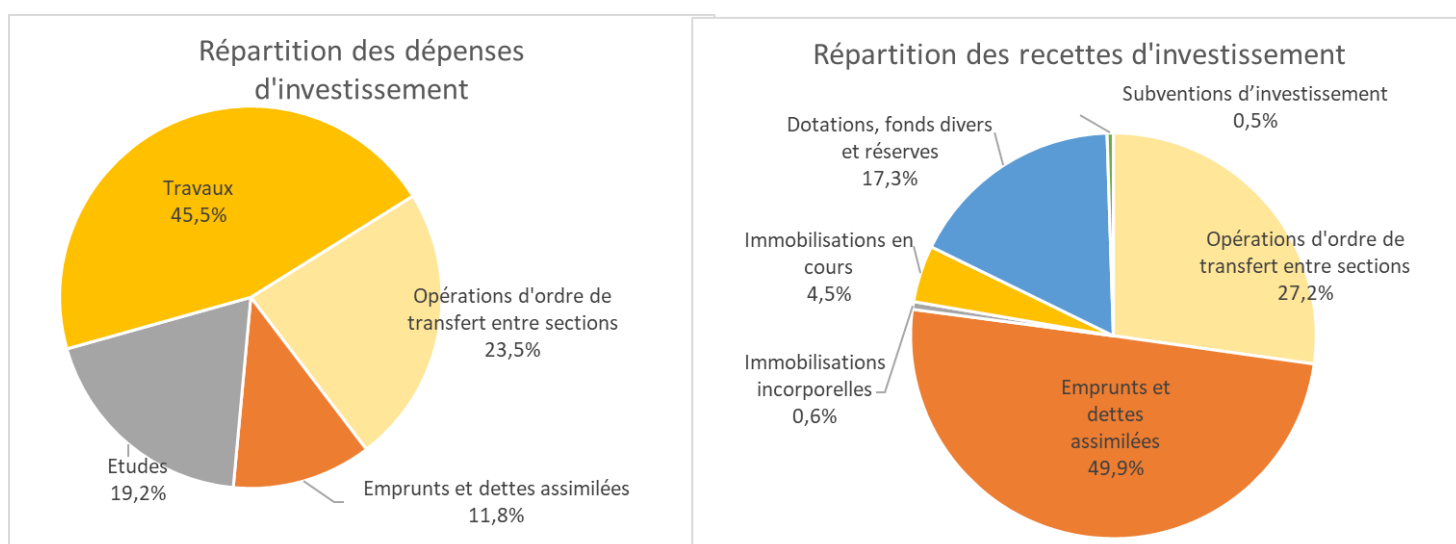


6.3 Dépenses & recettes d'investissement (sur l'année, report antérieur exclu)

Concernant les investissements, les travaux et études suivants ont été financés *(les lignes suivies d'un astérisque correspondent à des études/travaux réalisés en partie sur l'année, mais sans dépenses sur l'exercice budgétaire)* :

- **Pour les études :**
 - Maitrises d'œuvre pour les travaux de protection des puits de Jassoux contre les eaux pluviales de la RD 1086, à Chavanay d'une part et à St-Michel d'autre part
 - Maitrise d'œuvre pour le renforcement de la capacité du réservoir des Croix (Pélussin)
 - Maitrise d'œuvre pour le doublement de la canalisation principale de Jassoux *
 - Etude pour la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du puits de Grand Val*
- **Pour les travaux :**
 - Solde du programme pluriannuel de renouvellement des réseaux d'eau potable lancé en 2018 (travaux et maitrise d'œuvre)
 - Solde du marché pluriannuel de reprise des branchements plomb présents sur le territoire intercommunal,
 - Création de deux piézomètres sur le secteur de Grand Val pour le suivi de la qualité de l'eau de la nappe en amont du forage (projet arrêté DUP)
 - Travaux réseaux divers
 - Prestations diverses préalables à travaux de réseaux (topo, diagnostic amiante...)

Concernant les recettes, la « subvention d'investissement » est celle de la commune de St-Pierre de Bœuf (fond de concours dans le cadre de travaux de dévoiement du réseau AEP).



6.4 Abandon de créance ou versement à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L 261-4 du Code de l'Action Sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante.

En 2022, le service a reçu 0 demande d'abandon de créances et en a accordé 0.

6.5 Irrécouvrables

En 2022, le délégataire a déclaré pour le compte de la communauté de communes une somme d'irrécouvrables dont le montant s'élève à 5 273,50 euros (à la date du 18/08/2023) sur le contrat en cours (2020-2027).

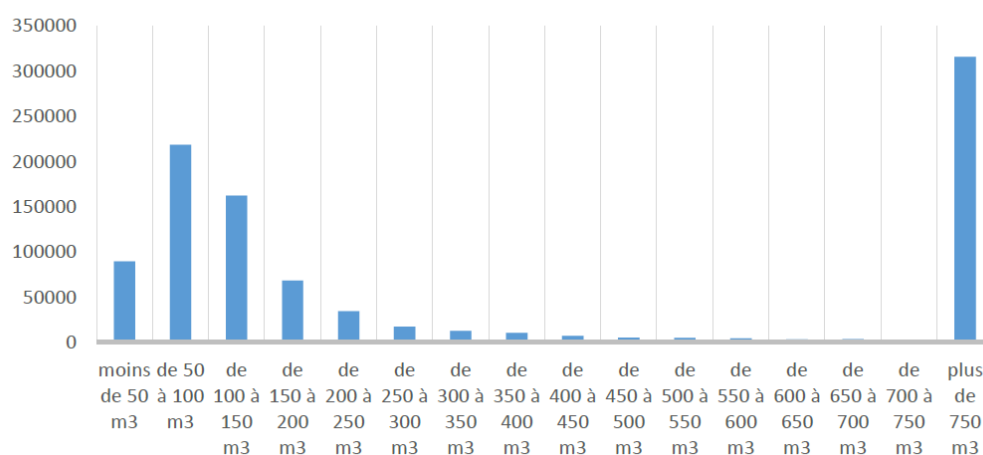
7. Projets d'amélioration

- Interconnexion des UDI Fontaine de l'Oronge et Roisey Bessey Mallevall à Goëly
- Doublement de la canalisation principale de Jassoux
- Amélioration des Sources de Cubusson : chambre de neutralisation
- Renouvellement et amélioration du poste électrique de la station de Jassoux
- Renouvellement de la conduite secteur Luzin (RD 1086), vétusté de la conduite principale constatée suite aux travaux de reprise des branchements plomb

ANNEXE : Spectre des consommations (extrait du RAD 2022 SAUR)

Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	89449	3855
de 50 à 100 m3	218337	3023
de 100 à 150 m3	161952	1336
de 150 à 200 m3	68407	401
de 200 à 250 m3	34205	155
de 250 à 300 m3	17305	62
de 300 à 350 m3	12527	39
de 350 à 400 m3	10439	28
de 400 à 450 m3	6934	15
de 450 à 500 m3	5208	11
de 500 à 550 m3	4776	9
de 550 à 600 m3	4021	7
de 600 à 650 m3	3102	5
de 650 à 700 m3	3410	5
de 700 à 750 m3	2141	3
plus de 750 m3	315622	52

Répartition des consommations par tranche



Répartition du nombre de branchement par tranche

